



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	7

Vote
A la majorité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 24 Mars à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la en MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/03/2025.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mme JORSIN Fabienne, MM : COSNIER Fabrice, CROMARIAS David, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe,

Absent(s) : Mme FLEURY Élisabeth
 JACQUIN Emmanuel donne procuration à Cromarias David
 JOURDE Stéphane

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 31/03/2025
 Et
 Publication sur le site internet de la commune : 31/03/2025

A été nommé(e) secrétaire : DEJARDIN Philippe

2025_09 – Approbation du compte financier unique (CFU) budget assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget assainissement de la commune de Thauvenay ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Section de fonctionnement	
Dépenses	45 182.79
Recettes	54 590.87



Excédent reporté	13 465.70
------------------	-----------

Section d'investissement	
Dépenses	12 123.34
Recettes	20 634.68
Excédent reporté	8 511.34

APRES EN AVOIR DELIBERE, à la majorité, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget assainissement de la commune de Thauvenay
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/03/2025
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI

Le Secrétaire
DEJARDIN Philippe

